



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Addiction des jeunes aux réseaux sociaux

Question écrite n° 10394

Texte de la question

M. Hubert Julien-Laferrière attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la dangereuse addiction des jeunes aux réseaux sociaux. D'après une étude de la *Royal Society for Public Health*, le taux d'anxiété et de dépression a bondi de 70 % chez les jeunes dans les 20 dernières années, hausse corrélée avec l'augmentation de l'usage des réseaux sociaux. On assiste depuis quelques années au développement des réseaux sociaux et principalement de l'outil type « *shorts* », dont TikTok est spécialiste mais repris par Instagram, YouTube et Snapchat mais aussi Twitter sous une autre forme. Ces nouveaux outils représentent potentiellement un danger pour la santé publique et peuvent avoir de nombreuses conséquences sur la santé mentale des citoyens et tout particulièrement au sein de la jeunesse. Ces nouveaux outils peuvent donc être extrêmement dangereux pour la jeunesse aussi bien que pour la population toute entière, noyant l'utilisateur sous un flot continu d'informations et stimulant sa dopamine. L'accès au divertissement n'a jamais été aussi facile. Face à ces possibilités infinies, l'utilisateur peut rapidement développer une addiction lorsque les différents algorithmes créent une bulle soigneusement construite en fonction de ses intérêts. Une telle concentration d'informations et d'émotions peuvent dérégler le schéma neuronal et entraîner des troubles de la concentration voire des dépressions chez les plus jeunes. Tout cela est notamment le fruit de millions de dollars investis par les firmes du numérique dans la recherche des phénomènes psychologiques pour rendre l'expérience sur l'application irrésistible. L'utilisateur est alors pris dans un rapport de force qu'il ne peut renverser sans l'aide de la santé publique et d'organismes ayant les moyens de contrer ces phénomènes et ces pratiques. Il devient dès lors urgent de réguler ces applications, sous peine d'abandonner la jeunesse dans les bras surarmés de la *tech* américaine et chinoise. Il lui demande donc quelles politiques publiques axées sur la santé psychologique et la protection de la jeunesse aux addictions et à la dépendance aux nouveaux réseaux sociaux seront mises en place pour lutter efficacement contre ce véritable phénomène de santé publique.

Texte de la réponse

L'un des objectifs du plan national de santé publique « Priorité Prévention » est de « créer des repères d'usages d'écrans destinés aux proches de jeunes enfants » afin de promouvoir un usage adapté des écrans. C'est en ce sens qu'en août 2018 le ministère chargé de la santé a saisi le Haut conseil de la santé publique (HCSP) afin qu'il émette un avis relatif aux effets de l'exposition des enfants et des jeunes aux écrans. Le HCSP a publié deux rapports en janvier 2020 et juillet 2021 (consacrés aux effets de l'exposition des enfants et des jeunes aux écrans, d'une part dans le cadre d'usages classiques et d'autre part d'usages problématiques) formulant un certain nombre de recommandations. En réponse, le Gouvernement a lancé le 7 février 2022 le plan d'actions interministériel « Pour un usage raisonné des écrans par les jeunes et les enfants ». Il est issu d'une démarche partenariale entre le ministère de la santé et de la prévention, le secrétariat d'Etat en charge de l'enfance, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), la Délégation à la sécurité routière, l'Agence nationale de santé publique, en collaboration avec l'Autorité publique française de régulation

de la communication audiovisuelle et numérique, le Conseil national du numérique et la Défenseure des droits. Ce plan d'actions multisectoriel vise à promouvoir l'information, l'éducation et l'accompagnement des enfants, des parents et des professionnels, afin d'apprendre à utiliser les écrans en tant que support, dans des temps et lieux appropriés. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre, comme l'extension du site internet jeprotegemonenfant.gouv.fr par un volet dédié à l'usage des écrans, mis en ligne le 7 février 2022, et la création d'un baromètre annuel par la MILDECA, visant à mieux suivre les usages numériques des Français de 15 à 75 ans et à quantifier ceux qui peuvent s'avérer problématiques. Les résultats de ses deux premières éditions ont été publiés en novembre 2021 et septembre 2022. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation à destination du grand public sur la parentalité numérique a eu lieu du 7 février au 7 mars 2023. Cette campagne, qui a vocation à se renouveler, doit permettre de promouvoir le site jeprotegemonenfant.gouv.fr, qui est régulièrement actualisé et relaie les principales recommandations scientifiques, notamment à l'attention des parents. Le plan d'actions prévoit aussi la généralisation de la plateforme Pix dès la rentrée 2023. Il s'agit de permettre aux enfants et adolescents d'acquérir un regard critique et d'être capable de choisir en toute connaissance de cause les contenus diffusés par les écrans utilisés. Cette sensibilisation débutera dès le CM1 et une attestation de compétences numériques sera délivrée en classe de 6ème. Il est également prévu de reprendre, dans la prochaine version du carnet de santé de l'enfant (CDSE) dont le modèle sera fixé dans le cadre de la publication d'un arrêté ministériel (prévue pour la fin 2023) les recommandations formulées par le Haut conseil de la santé publique dans son rapport de mars 2022 relatif à l'actualisation du CDSE en vue de sa dématérialisation. Par ailleurs, différents items seront ajoutés dans ce même document pour que l'usage des écrans soit évalué par le médecin à l'occasion de chaque examen de santé obligatoire de l'enfant, de ses trois mois jusqu'à ses 15-16 ans. Enfin, des actions complémentaires sur la prévention de l'exposition des enfants et adolescents aux écrans pourront être intégrées dans les mesures issues des assises de la santé de l'enfant et de la pédiatrie, qui se tiendront à l'automne 2023.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Julien-Laferrrière](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10394

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juillet 2023](#), page 6963

Réponse publiée au JO le : [26 septembre 2023](#), page 8589